

BAREME HONORAIRES

01/01/2017

Honoraires sur ventes

Barème dégressif par tranches, les honoraires sont calculés sur le prix de vente par tranches de prix cumulées.

Jusqu'à 30' 000 euros	3'100 euros TTC
De 30'001 euros à 61'000 euros	9.5 %
De 61'001 euros à 100'000 euros	8.5 %
De 100'001 euros à 150'000 euros	7.5 %
De 150'001 euros à 210'000 euros	6.5 %
De 210'001 euros à 275'000 euros	5 %
Au dessus de 275'000 euros	4%

Honoraires de gestion à la charge du bailleur

De 7 % HT soit 8.37 % TTC à 9 % HT soit 10.76 TTC sur la totalité des sommes encaissées. (TVA à 20 %)

Assurance loyer impayé : 1.90 % TTC du montant du quittancement.

Honoraires de location

*20 % du montant annuel du loyer charges comprises, comprenant les frais d'état des lieux et la rédaction des actes, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire en habitation.

*10 % de la première période triennale de loyer charges comprises pour les locations industrielles, commerciales et d'activités.



Qui s'y connaît aussi bien ?

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante